



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gynécologues et pédiatres

Question écrite n° 10963

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la nécessité d'encourager la formation de nouveaux gynécologues et pédiatres. Le nombre de médecins spécialisés en gynécologie et pédiatrie serait en forte baisse, faisant planer une véritable menace sur la profession. Cette tendance s'explique notamment par la demande d'une technologie importante émanant du public. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend prendre des mesures afin d'y remédier.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, particulièrement attentif à la démographie médicale, a élaboré un plan d'ensemble permettant, d'une part, de soutenir l'offre de soins sur tout le territoire et, d'autre part, d'assurer le renouvellement de la profession dans toutes les spécialités. Ainsi, le nombre d'étudiants de première année du premier cycle des études médicales autorisés à poursuivre leurs études en médecine, à la suite des épreuves terminales de l'année universitaire, est en constante progression. Entre les années universitaires 1995-1996 et 2003-2004, le numerus clausus a été augmenté de 55 % (+ 1 974 postes). Pour l'année universitaire 2004-2005, il a été porté à 6 300 postes, soit un accroissement de 13,50 % (+ 750 postes), comparé à l'année universitaire précédente. Cet effort se poursuit en 2006 avec un numerus clausus fixé à 7 000 qui sera maintenu à ce niveau jusqu'en 2010, en tenant compte toutefois des capacités d'accueil des unités de formation et de recherche et des avis du comité de la démographie médicale créé par la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie. D'autre part, le nombre de postes ouverts en gynécologie et en pédiatrie aux concours de l'internat puis aux épreuves classantes nationales est en progression constante ces dernières années, avec respectivement 150 postes en gynécologie obstétrique et 20 postes en gynécologie médicale et 196 postes en pédiatrie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10963

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 486

Réponse publiée le : 4 juillet 2006, page 7111